



Département de la Charente

Mairie d'AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)

Téléphone 05.45.98.50.33 - Télécopie 05.45.98.57.82

Courriel : mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr

Site : aubeterresurdronne.com



LISTE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
019/2023	Fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2023	Approuvé
020/2023	Vote du budget primitif 2023 (budget principal de la commune) en suréquilibre pour la section de fonctionnement et en équilibre pour la section investissement	Approuvé
021/2023	Vote du budget primitif 2023 – budget annexe « Base de Loisirs »	Approuvé
022/2023	Vote du budget primitif 2023 (budget annexe Assainissement) en suréquilibre pour la section d'exploitation	Approuvé
023/2023	Vote du budget primitif 2023 – budget annexe « Bâtiment Accueil Touristique »	Approuvé
024/2023	Vote du budget primitif 2023 – budget annexe « Centre Communal d'Action Social - CCAS »	Approuvé
025/2023	Choix de la nomenclature comptable des communes de 500 à 3 500 habitants.	Approuvé
026/2023	Projet d'une halte Jacquaire située 35, rue Saint-Jacques bâtiment communal	Approuvé
027/2023	Mise à disposition d'une partie de la grange inoccupée du bâtiment communal situé 12 place du Champ de Foire à l'association « Vent du Large »	Approuvé

Signature du Président de Séance Le Maire M. Charles AUDOIN	Signature du Secrétaire de Séance Conseiller Municipal M. Jean-Paul LAFRAIS
---	---

Affiché au tableau d'affichage de la mairie le 6 avril 2023

Publié sur le site internet de la commune le 6 avril 2023 : Site : aubeterresurdronne.com

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 06/04/2023.

Le Maire,
Charles AUDOIN.



016-211600200-20230403-D_019_2023-DE
Reçu le 06/04/2023

COMMUNE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Jean-Paul LAFRAIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2023.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°018/2022 du 29 mars 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 51,79% ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 60,78%

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Considérant le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2023,

Monsieur le Maire souhaite ne pas accroître la pression fiscale et propose de diminuer les taux de la fiscalité communale 2023 et de les porter à :

- Taxe Foncière Bâties (TFB) : **49,79 %**
- Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) : **58,43%**
- Taxe Habitation (TH) : **12,02%**

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité, 9 voix pour
1 abstention : Mme Evelyne CHARRETON

AR Prefecture

016-211600200-20230403-D_019_2023-DE
Reçu le 06/04/2023

ADOpte les taux d'imposition suivants pour 2023 :

- Taxe Foncière Bâties (TFB) : **49,79 %**
- Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) : **58,43%**
- Taxe Habitation (TH) : **12,02%**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant en cas d'empêchement à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : **06/04/2023**

- Publié et/ou Notifié le : **06/04/2023**

Le Maire,



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 06/04/2023.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 06/04/2023.

Signature du secrétaire de séance,
Jean-Paul LAFRAIS



Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Jean-Paul LAFRAIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget primitif 2023 (Budget principal de la commune) en suréquilibre pour la section de fonctionnement et en équilibre pour la section d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°043/2022 du 17/10/2022 portant mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction et comptable M57,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 du budget principal de la commune, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions	
011	Charges à caractère général	190 970,32 €	002	Excédent antérieur reporté	588 104,25 €	
012	Charges de personnel	359 700,00 €	013	Atténuation de charges	0,00 €	
014	Atténuation de produits	15 000,00 €	70	Produits des services	376 200,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	150 996,99 €	73	Impôts et taxes	10 000,00 €	
66	Charges financières	1 427,98 €	731	Fiscalité locale	202 000,75 €	
67	Charges spécifiques	200,00 €	74	Dotations et participations	71 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	489 951,34 €	75	Autres produits gestion courantes	23 000,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 923,37 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 018,00 €	
TOTAL DÉPENSES		1 240 170,00 €	TOTAL RECETTES		1 273 323,00 €	
					MONTANT DU SURÉQUILIBRE	33 153,00 €

AR Prefecture016-211600200-20230403-D_020_2023-DE
Reçu le 06/04/2023**SECTION D'INVESTISSEMENT :****Dépenses**

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023
001	Déficit d'investissement reporté		0,00 €
	Opération d'équipement 301 (Informatique)		3 000,00 €
	Opération d'équipement 358 (Fonds de concours voirie CDC)		450,00 €
	Opération d'équipement 372 (Décoration Noel)	5 000,00 €	3 550,00 €
	Opération d'équipement 400 (Éclairage public)		2 500,00 €
	Opération d'équipement 440 (Signalisation)		3 000,00 €
	Opération d'équipement 461 (Étude réhabilitation bâtiment DONNELLY et Lavoir – Grange du Guicherot)	33 232,00 €	360 480,00 €
	Opération d'équipement 474 (sécurisation Rues et Routes Départementales RD10 / Rue du Minage)	257 000,00 €	10 000,00 €
	Opération d'équipement 477 (Restauration continuité écologique rivière de contournement)	30 996,00 €	315 000,00 €
	Opération d'équipement 484 (porte du garage rue St-Jean)		4 100,00 €
	Opération d'équipement 488 (Terrains AB9p (a) (b) (d) (p))		1 000,00 €
	Opération d'équipement 489 (local sanitaire ADMR)		6 000,00 €
	Opération d'équipement 490 (Numérisation actes état civil)		3 000,00 €
	Opération d'équipement 491 (aménagement fin des rues St Jean et Minage et route de Laprade)		9 000,00 €
	Opération d'équipement 492 (Cuve à eau)		5 000,00 €
	Opération d'équipement 493 (Œuvre pérenne)		2 500,00 e
	Opération d'équipement 494 (plateforme de travail télescopique)		2 500,00 e
	Opération d'équipement 495 (église St Jacques accès extérieurs)		5 000,00 €
	Opération d'équipement 494 (garde-corps belvédère rue St Jacques)		4 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		19 406,71 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 018,00 €
	TOTAL DÉPENSES	326 228,00 €	761 504,71€
	TOTAL DÉPENSES CUMULÉES		1 087 732,71 €

Recettes

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023
001	Résultat d'investissement reporté		7 875,70 €
13	Subventions d'investissement	221 877,34 €	203 980,00 €
165	Dépôt et cautionnements reçus		650,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		131 474,96 €
021	Virement de la section de fonctionnement		489 951,34 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		31 923,37 €
	TOTAL RECETTES	221 877,34€	865 855,37 €
	TOTAL RECETTES CUMULÉES		1 087 732,71 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

AR Prefecture

016-211600200-20230403-D_020_2023-DE
Reçu le 06/04/2023

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

VOTE le budget primitif 2023 (Budget principal de la commune) énoncé ci-dessus avec la section de fonctionnement en suréquilibre d'un montant de **33 153,00 €** et la section d'investissement en équilibre pour **1 087 732,71 €**.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 06/04/2023
- Publié et/ou Notifié le : 06/04/2023
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 06/04/2023.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 06/04/2023.

Signature du secrétaire de séance,
Jean-Paul LAFRAIS

Le Maire,
Charles AUDIOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Jean-Paul LAFRAIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget primitif 2023 – Budget annexe "Base de Loisirs".

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°043/2022 du 17/10/2022 portant mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu l'instruction et comptable M57,
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 du budget annexe "Base de Loisirs",
comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	82 900,00 €	002	Excédent antérieur reporté	35 837,52 €
012	Charges de personnel	18 770,00 €	70	Produits des services	29 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 502,84 €	74	Dotations et participations	0,00 €
67	Charges spécifiques	200,00 €	75	Autres produits gestion courantes	89 277,48 €
023	Virement à la section d'investissement	32 945,79 €	77	Produits financiers	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 796,37 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
TOTAL DÉPENSES		154 115,00€	TOTAL RECETTES		154 115,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023
001	Déficit d'investissement reporté		0,00 €
	Opération d'équipement 081 (Aire de service camping-car)		10 000,00 €
	Opération d'équipement 082 (Tracteur multifonctions)		35 000,00 €
	Opération d'équipement 083 (Chargeur)		11 000,00 €
	Opération d'équipement 084 (Broyeur déporté)		7 500,00 €
	Opération d'équipement 085 (Clôture le long de la Dronne)		3 600,00 €
	Opération d'équipement 086 (Panneaux affichages)		3 000,00 €
	Opération d'équipement 087 (Jeux grimpettes)		2 500,00 €
	Opération d'équipement 088 (Cabane de plage)		2 500,00 €
	Opération d'équipement 089 (Lampadaire solaire)		1 000,00 €
	Opération d'équipement 090 (WC extérieur et local rangement salle des fêtes)		5 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00 €
TOTAL DÉPENSES		0,00 €	81 100,00 €

AR Prefecture

016-211600200-20230403-D_021_2023-DE
Reçu le 06/04/2023

Recettes

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023
001	Résultat d'investissement reporté		18 357,84 €
13	Subventions		0,00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations		12 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		32 945,79 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		17 796,37 €
	TOTAL RECETTES	0,00 €	81 100,00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2023 (Budget annexe "Base de Loisirs") qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 154 115,00 €
- section d'investissement : 81 100,00 €

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 06/04/2023
- Publié et/ou Notifié le : 06/04/2023
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 06/04/2023.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 06/04/2023.

Signature du secrétaire de séance,
Jean-Paul LAFRAIS

Le Maire,
Charles-AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Jean-Paul LAFRAIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget primitif 2023 (Budget annexe "Assainissement") en suréquilibre pour la section d'exploitation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 du budget annexe "Assainissement", comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	50 000,00 €	002	Excédent antérieur reporté	104 310,58 €
012	Charges de personnel	12 000,00 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
014	Atténuations de produits	7 000,00 €	70	Produits des services	50 200,42 €
65	Autres charges de gestion courante	3 550,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 290,00 €
66	Charges financières	35,32 €			
67	Charges exceptionnelles	5 200,00 €			
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	1 081,72 €			
023	Virement à la section d'investissement	15 822,96 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 310,00 €			
TOTAL DÉPENSES		129 000,00 €	TOTAL RECETTES		174 801,00 €
			MONTANT DU SURÉQUILIBRE		45 801,00 €

AR Prefecture016-211600200-20230403-D_022_2023-DE
Reçu le 06/04/2023**SECTION D'INVESTISSEMENT :****Dépenses**

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023
001	Déficit d'investissement reporté		1 867,04 €
	Opération d'équipement 116 – Poste refoulement		15 000,00 €
	Opération d'équipement 118 – Station épuration		10 000,00 €
16	Emprunts		2 870,89 €
020	Dépenses imprévues		972,07 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 290,00 €
TOTAL DÉPENSES			51 000,00 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES			51 000,00 €

Recettes

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023
001	Excédent d'investissement reporté		0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 867,04 €
021	Virement de la section de fonctionnement		15 822,96 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		33 310,00 €
TOTAL DÉPENSES			51 000,00 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES			51 000,00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section d'exploitation et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2023 (Budget annexe "Assainissement") énoncé ci-dessus avec la section d'exploitation en suréquilibre d'un montant de **45 801,00 €** et la section d'investissement en équilibre pour **51 000,00 €**.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 06/04/2023
- Publié et/ou Notifié le : 06/04/2023
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 06/04/2023.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 06/04/2023.

Signature du secrétaire de séance,
Jean-Paul LAFRAIS

Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Jean-Paul LAFRAIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget primitif 2023 – Budget annexe "Bâtiment d'Accueil Touristique".

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°043/2022 du 17/10/2022 portant mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
 Vu l'instruction et comptable M57,
 Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 du budget annexe "Bâtiment Accueil Touristique", comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	6 500,00 €	002	Excédent antérieur reporté	3 862,33 €
012	Charges de personnel	0,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	113,00 €	70	Produits des services	0,00 €
67	Charges spécifiques	0,00 €	74	Dotations et participations	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	2 750,67 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €			
TOTAL DÉPENSES		6 613,00 €	TOTAL RECETTES		6 613,00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré,
 À l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2023 (Budget annexe "Bâtiment d'Accueil Touristique") qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 6 613,00 €

Certifié exécutoire par le Maire,
 - Reçu en Préfecture le : 06/04/2023
 - Publié et/ou Notifié le : 06/04/2023
 Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Affiché le 06/04/2023.
 Pour copie conforme :

En Mairie, le 06/04/2023.

Signature du secrétaire de séance,
 Jean-Paul LAFRAIS

Le Maire,
 Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Jean-Paul LAFRAIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget primitif 2023 (Budget annexe "Centre Communal d'Action Sociale - CCAS").

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°043/2022 du 17/10/2022 portant mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu l'instruction et comptable M57,
Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 du budget annexe "Bâtiment Accueil Touristique", comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	Libellé	Propositions	Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	5 000,00 €	002	Excédent antérieur reporté	2 681,34 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	60,00 €	74	Dotations, subventions et participations	2 878,66 €
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €			
TOTAL DÉPENSES		5 560,00 €	TOTAL RECETTES		5 560,00 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2023 (Budget annexe "Centre Communal d'Action Sociale - CCAS") énoncé ci-dessus qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 5 560,00 €.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 06/04/2023
- Publié et/ou Notifié le : 06/04/2023
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 06/04/2023.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 06/04/2023.

Signature du secrétaire de séance,
Jean-Paul LAFRAIS

Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Jean-Paul LAFRAIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Mise à disposition d'une partie de la grange inoccupée du bâtiment communal situé 12, place du Champ de Foire à l'Association « Vent du Large »

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que l'Association « Vent du Large », présidée par Monsieur Frédéric DROUET, demeurant au 20 – 22 Place Ludovic Trarieux à Aubeterre-sur-Dronne, le sollicite par courrier du 13 mars 2023, pour demander la mise à disposition d'un local afin de pouvoir entreposer des éléments de décors et de représentation pour leurs spectacles de marionnettes.

L'association a pour projet de relancer l'activité du musée et du théâtre de marionnettes, créés par Keith HUBBARD, qui est décédé le 20 juillet 2022. Cette mise à disposition du local est limitée à une durée de trois mois en attendant que leur structure trouve une solution pérenne.

Pour mener à bien cette activité, Monsieur le Maire propose la mise à disposition de l'association d'une partie de la grange inoccupée située au 12 place du Champ de Foire et ce à titre gratuit, pendant la période demandée allant du 04/04/2023 au 03/07/2023.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette mise à disposition à titre gratuit.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

EMET un avis favorable la proposition de Monsieur le Maire pour la mise à disposition d'une partie de la grange inoccupée du local communal 12 place du Champ de Foire.

DIT que la mise à disposition d'une partie de la grange inoccupée du local communal est consentie à titre gratuit.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 06/04/2023
- Publié et/ou Notifié le : 06/04/2023
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 06/04/2023.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 06/04/2023.

Signature du secrétaire de séance,
Jean-Paul LAFRAIS

Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Jean-Paul LAFRAIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Choix de la nomenclature comptable des communes de 500 à moins de 3 500 habitants.

Monsieur le Maire fait part auprès du conseil municipal que l'arrêté du 30 décembre 2020 décline la liste des comptes éligibles à la procédure de traitement automatisé relative à l'attribution du fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, en fonction de la strate de la population.

Ainsi un compte peut être éligible pour une commune de + 500 habitants et être inéligible pour une commune de moins de 500 habitants.

La commune d'Aubeterre-sur-Dronne est une commune de moins de 500 habitants.

La préfecture de la Charente demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir préciser par délibération le choix de la commune pour la nomenclature comptable des communes de 500 à moins de 3 500 habitants, depuis la mise en place de la M14.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

PRECISE le choix de la nomenclature comptable des communes de 500 à moins de 3 500 habitants, depuis l'application de la M14.

PRECISE que depuis le premier janvier 2023, la commune d'Aubeterre-sur-Dronne a adopté la nomenclature M57 développée par délibération n°043/2022 du 17 octobre 2022.

Certifié exécutoire par le Maire,

- Reçu en Préfecture le : 06/04/2023

- Publié et/ou Notifié le :

Le Maire,

06/04/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 06/04/2023.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 06/04/2023.

Signature du secrétaire de séance,
Jean-Paul LAFRAIS

Le Maire,
Charles AUDOIN



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Charles AUDOIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

ABSENT POUR DÉMISSION : M. Samuel MONTIGAUD.

Monsieur Jean-Paul LAFRAIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Projet halte Jacquaire de l'Association Diocésaine d'Angoulême situé 35, rue Saint-Jacques bâtiment communal.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en 2014, l'Association Diocésaine d'Angoulême avait mis en vente le presbytère d'Aubeterre-sur-Dronne, situé 25, rue Pierre Véry.

Elle souhaitait garder un pôle paroissial fonctionnel et accueillant dans le village pour permettre l'exercice de son activité paroissiale. Une mise à disposition du local communal situé 35, rue Saint-Jacques avait été faite auprès de l'Association diocésaine d'Angoulême moyennant une redevance mensuelle de 200,00 euros.

L'association a financé les travaux de réhabilitation intérieure du bâtiment. Le montant des travaux était de 34 140,00 €. L'Association Diocésaine d'Angoulême devra commencer à payer qu'à l'extinction de la somme engagée soit à partir du 01/07/2029.

Monsieur le Maire informe que l'Association Diocésaine d'Angoulême souhaite ouvrir la salle paroissiale à l'accueil des pèlerins de Compostelle. Un lieu qui permettra une pause sur la route entre l'Abbaye de Maumont et l'Abbaye d'Échourgnac. La paroisse d'Aubeterre-Brossac-Chalais pourra continuer à utiliser la salle comme auparavant pour son propre usage. Un aménagement des lieux est à prévoir. L'Association Diocésaine s'engage à effectuer les travaux intérieurs.

Cependant, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet d'halte jacquaire porté par l'Association Diocésaine d'Angoulême.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité, 9 voix pour
1 abstention : Mme Maryse METAYER

ÉMET un avis favorable à la proposition de l'Association Diocésaine d'Angoulême d'ouvrir une halte Jacquaire située 35, rue Saint-Jacques.

AUTORISE l'Association Diocésaine d'Angoulême d'effectuer les travaux d'intérieurs du bâtiment.

MAINTIENT la mise à disposition du local communal situé 35, rue Saint-Jacques, moyennant une redevance mensuelle de **200,00 euros**.

PRECISE qu'une nouvelle convention sera rédigée lorsque les travaux intérieurs seront terminés. La fourniture des factures par l'association déterminera la date définitive du commencement à payer.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Maire,
- Reçu en Préfecture le : 06/04/2023
- Publié et/ou Notifié le : 06/04/2023
Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 06/04/2023.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 06/04/2023.

Signature du secrétaire de séance,
Jean-Paul LAFRAIS

Le Maire,
Charles AUDOIN



